

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 63 (1912)
Heft: 9

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

conditions de croissance, qui les déterminent. A cet égard, la lumière joue un rôle tout spécial, et l'on peut dire sans exagération que c'est elle surtout qui *façonne* la couronne des arbres.



Chronique forestière.

Confédération.

Diplômes d'expert forestier. Les étudiants dont les noms suivent par ordre alphabétique viennent d'obtenir le diplôme d'expert forestier, décerné par l'École polytechnique fédérale, division forestière, à la suite des examens réglementaires :

MM. Albert Grun, de Lisberg-Bern,
Ernest Kausch, de Coire-Grisons,
Charles Roches, de Roches-Berne,
Victor Ruffy, de Lutry-Vaud.

Rappelons à ce sujet que les examens de diplôme auront lieu à l'avenir à la fin du 7^e semestre, soit au printemps dans le courant de mars. Après quoi les candidats devront accomplir les 3 semestres de pratique prévus par le règlement. Pour obtenir le certificat d'éligibilité on exige actuellement 5 années de préparation après l'examen de maturité : est ce vraiment trop que de demander une mise au point des traitements actuels ?

Cantons.

Neuchâtel. *L'ouragan de 1911.* Dans le n° 7/8 du Journal forestier suisse, page 162, rubrique „Neuchâtel“ je constate une erreur sur laquelle je prends la liberté d'attirer votre attention.

L'ouragan de 1911 „Sa vraie direction n'a pu, malgré l'enquête du service forestier et l'orientation principale des „chemins“ c'est „des chablis“ qu'il faut lire. Roulet.

Etranger.

France. *La Société forestière de Franche-Comté et Belfort* a tenu son congrès annuel, du 8 au 11 juillet, à Montbéliard et environs. A l'ordre du jour figurait l'étude de la transformation des taillis en futaies. A cette occasion, la Société a également rendu visite à notre pays dans le but de voir quelques taillis ou taillis composés transformés en futaie. Son itinéraire la conduisit, par Maîche et Charquemont, à la frontière suisse, à Brémencourt, où eut lieu le contact avec le Comité local, constitué à Porrentruy sous la direction de M. Daucourt, préfet et conseiller national.

A Ocourt, les congressistes pénétrèrent sur le sol suisse et une première halte à Bellefontaine leur permit de donner un coup d'œil à

la forêt domaniale du Pré Martin, un ancien taillis, dont la transformation, par voie naturelle, en futaie résineuse est très avancée. Automobiles, voitures et piétons arrivèrent, vers la fin de l'après-midi, à St-Ursanne, d'où, après une visite du bourg et en particulier de l'ancienne abbaye, le train ramena tout le monde à Porrentruy. Au banquet du soir, il y eut un échange de propos aimables entre Suisses et Français.

Le lendemain fut consacré à la visite des forêts communales de Beurnevesin, où l'on salua en passant la borne des trois pays. Ici aussi la transformation des anciens taillis et taillis-sous-futaie est un fait accompli, par voie naturelle, en laissant monter le taillis. Le long de la frontière française, ces peuplements forment un curieux contraste avec le régime des taillis-sous-futaie, et la comparaison des deux modes de culture donne lieu à un échange de vues animé.

Dans les grandes forêts de Bonfol, qu'on parcourut ensuite et où l'Etat de Berne offrit une collation, l'attention des visiteurs fut retenue par l'introduction artificielle du mélange des résineux dans les feuillus. L'aspect grandiose et prospère des vieux peuplements de hêtres et de chênes, restant du régime primitif, fut l'objet de l'admiration générale. Transformer de telles futaies en perchis d'épicéa pur par une sous-plantation serrée après une coupe très claire, ainsi que cela a été fait, apparut aux congressistes comme un péché forestier, tandis que l'introduction du sapin, par petits groupes dans les clairières, est un procédé admissible.

La journée se termina dans le site ravissant de Lucelle et c'est aussi là qu'eut lieu la dislocation du congrès de 1912.

Environ 80 sociétaires, dont un certain nombre d'agents forestiers, à côté d'une majorité de propriétaires particuliers et de représentants des communes, participèrent à cette visite de notre Jura. Le canton de Berne et les communes intéressées de l'Ajoie s'acquittèrent envers eux, avec beaucoup de bonne grâce et de largesses, des devoirs de l'hospitalité.

Le congrès de 1913 aura lieu dans le Morvan.



Bibliographie.

(Nous ne rendons compte que des ouvrages dont on adresse un exemplaire à la Rédaction du Journal forestier suisse, à Zurich.)

Statistique forestière suisse, 3^{me} livraison. La Production et la Consommation des bois d'œuvre. A. Introduction : Quelques renseignements statistiques sur les conditions forestières de la Suisse. D'après les données des agents forestiers suisses, publiées au nom de l'Inspection fédérale des forêts, par M. Decoppet, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich. Institut artistique Orell Füssli, 1912. 87 pages in-4° et 6 cartes coloriées.